

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL191

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 41

À l'alinéa 9, après la seconde occurrence du mot :

« au »

insérer le mot :

« même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.